



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE
2005, RUE DE L'ÉGLISE
ST-LÉANDRE (QUÉBEC) G0J 2V0
TÉL : 418-737-4973 / FAX. : 418-737-4876

Objet : Avis et infractions aux règlements municipaux d'urbanisme

Mercredi, le 28 juin 2017

SOUS TOUTES RÉSERVES

Citoyens, citoyennes de la Municipalité de Saint-Léandre,

Suite, à une inspection générale le **vendredi 9 juin 2017**, André Marcil, directeur général et moi Louis-Pascal Laforest inspecteur municipal, avons pu constater que de nombreux citoyens étaient en situation d'infraction en vertu de la réglementation d'urbanisme et ou la réglementation sur la qualité de la vie en vigueur dans la municipalité de Saint-Léandre. Certain parmi vous le sont par ignorance, c'est donc pourquoi nous vous transmettons une liste des infractions les plus régulières constatées.

- Travaux sans permis [Permis et certificats 5.1.1, 6.1, 7.1, 8.1 & 9.1]
- Rebuts et débris [Nuisances 6.2]
- Carcasse de véhicule [Nuisances 6.2]
- Construction endommagée, détruite ou dangereuse [Nuisance 6.4, Construction 4.7]
- Parement extérieur non finalisé [Zonage 6.3]
- Abri « tempo » hors saison [Zonage 8.3 2^o]
- Utilisation d'une remorque comme entrepôt [Construction 4.1 b)]
- Toutes autres infractions non respectées.

À ceux concernés, nous accordons un délai d'un mois, soit jusqu'au **28 juillet 2017**, pour corriger la situation. Nous effectuerons à ce moment une seconde inspection générale et ferons parvenir des avis d'infraction par la suite. Si vous n'êtes pas certain d'être conforme, faites une demande d'information auprès du bureau municipal ou pour toute demande de permis veuillez communiquer avec le directeur général, André Marcil.

Aucun autre avertissement ne vous sera remis avant la prochaine amende.

Veillez agir en conséquence.

Bien à vous,

Louis Pascal Laforest
Inspecteur municipal

André Marcil
Directeur général

(verso sommaire des états financiers au 31 décembre 2016, adopté en séance extraordinaire du 12 juin 2017)